

Centre
de services scolaire
des Chênes

Québec 

Rapport financier résumé **2019-2020**

Service des ressources financières
Avril 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés	2
État de la situation financière.....	5
État des résultats.....	6
État de l'excédent (déficit) accumulé	7
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)	8
État des flux de trésorerie.....	9
Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire	11
Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement.....	12
Calcul du déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé	13
Charges par nature.....	14
Notes complémentaires aux états financiers	17



TRAFICS 2019-2020

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire des Chênes (antérieurement la Commission scolaire des Chênes, ci-après « le centre de services scolaire »), pour l'exercice terminé le 30 juin 2020 portant la signature électronique 9964040917 ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du centre de services scolaire reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

La direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et elle approuve les états financiers. Le mandat du conseil des commissaires a pris fin en février 2020. Tous les pouvoirs ont été confiés au directeur général du centre de services scolaire jusqu'à la création du nouveau conseil d'administration.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Chênes, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Directeur général

Directrice des ressources financières

Lieu : Drummondville

Date : 2020/10/08



TRAFICS 2019-2020

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de
Centre de services scolaire des Chênes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre de services scolaire des Chênes (antérieurement la Commission scolaire des Chênes, ci-après « le centre de services scolaire »), portant la signature électronique 9964040917 et présentés dans le format du rapport financier TRAFICS prescrit par le ministère de l'Éducation, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2020 et l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes présentées aux pages 7 à 275 du rapport financier TRAFICS.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du centre de services scolaire au 30 juin 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du centre de services scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations présentées aux pages 299 à 503

Les informations présentées aux pages 299 à 503 du rapport financier TRAFICS ne sont pas auditées.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le centre de services scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du centre de services scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du centre de services scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du centre de services scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le centre de services scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Sherbrooke
Le 8 octobre 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A108652



État de la situation financière

au 30 juin 2020

	2020	2019
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	-172 076,83	473 953,43
Placements temporaires (page 20)	0,00	0,00
Subvention de fonctionnement à recevoir (pages 21 et 22)	21 302 020,47	23 387 853,57
Subvention à recevoir affectée à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 21)	132 012,59	195 086,54
Subvention à recevoir - Financement (page 22)	26 765 616,58	27 869 429,54
Taxe scolaire à recevoir	1 123 351,26	1 448 737,80
Débiteurs (page 23)	2 284 761,28	3 485 300,89
Stocks destinés à la revente	95 449,73	96 224,83
Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00
Autres actifs (page 26)	0,00	0,00
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	51 531 135,08	56 956 586,60
PASSIFS		
Emprunts temporaires (page 30)	8 702 496,34	12 450 000,00
Créditeurs et frais courus à payer (page 31)	24 120 136,32	23 005 777,54
Subvention d'investissement reportée (OS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	2 679 861,86	2 081 810,96
Revenus perçus d'avance (page 33)	1 044 083,77	706 669,43
Provision pour avantages sociaux (page 34)	8 495 675,84	7 783 697,52
Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35)	2 015 762,39	2 105 630,22
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	135 648 578,77	125 563 893,09
Passif au titre des sites contaminés (page 36)	6 300 644,00	6 748 977,00
Autres passifs (page 36)	1 055 183,16	891 436,20
TOTAL DES PASSIFS	190 062 422,45	181 337 891,96
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-138 531 287,37	-124 381 305,36
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (page 40)	157 755 756,24	143 357 430,91
Stocks de fournitures	61 208,35	56 078,94
Charges payées d'avance (page 49)	151 624,92	28 897,80
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	157 968 589,51	143 442 407,65
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	19 437 302,14	19 061 102,29

État des résultats

Exercice clos le 30 juin 2020

	Budget 2020	Résultats réels 2020	Résultats réels 2019
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	140 564 914	142 750 812,51	128 121 069,81
Subvention d'investissement (OS à statut particulier) (page 51)	0	0,00	0,00
Autres subventions et contributions (page 52)	2 498 089	2 158 755,51	2 246 777,15
Taxe scolaire (page 53)	20 124 777	20 120 499,39	25 819 061,71
Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 947 389	1 207 308,74	1 693 302,19
Ventes de biens et services (page 55)	10 686 454	8 596 330,16	11 777 352,51
Revenus divers (page 56)	592 185	1 213 941,10	-162 394,11
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	155 351	181 663,10	157 254,59
Total des revenus	176 569 159,00	176 229 310,51	169 652 423,85
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation (page 81)	86 501 951	85 676 392,69	84 395 663,62
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	44 054 427	43 172 670,09	40 081 326,51
Services d'appoint (page 83)	18 953 550	18 092 545,95	18 397 789,21
Activités administratives (page 84)	7 290 539	6 851 282,50	7 203 334,60
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	17 211 936	17 017 142,69	16 180 710,08
Activités connexes (page 86)	4 392 007	4 331 098,42	2 357 289,66
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	125 000	711 978,32	-304 152,13
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	-854 173	0,00	0,00
Total des charges	177 675 237	175 853 110,66	168 311 961,55
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	-1 106 078,00	376 199,85	1 340 462,30

État de l'excédent (déficit) accumulé

Exercice clos le 30 juin 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	19 061 102,29	17 720 639,99
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0,00	0,00
Solde redressé	19 061 102,29	17 720 639,99
Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	376 199,85	1 340 462,30
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>19 437 302,14</u>	<u>19 061 102,29</u>

État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)

Exercice clos le 30 juin 2020

	Budget 2020	Résultats réels 2020	Résultats réels 2019
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	-131 683 043	-124 381 305,36	-113 875 588,49
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	0	0,00	0,00
SOLDE REDRESSÉ	-131 683 043	-124 381 305,36	-113 875 588,49
Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	-1 106 078	376 199,85	1 340 462,30
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisitions d'immobilisations corporelles (pages 41 et 42)	-22 082 938	-22 194 785,84	-18 851 051,08
Acquisitions d'immobilisations corporelles d'une entité du périmètre comptable (pages 41, 42 et 43)	0	0,00	0,00
Amortissement des immobilisations corporelles (page 43)	7 737 870	7 796 460,51	6 959 248,51
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	-854 173	0,00	0,00
Produits de disposition d'immobilisations corporelles (page 100)	0	0,00	0,00
Réductions de valeur d'immobilisations corporelles (page 85)	0	0,00	0,00
Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (page 101)	0	0,00	0,00
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	-15 199 241	-14 398 325,33	-11 891 802,57
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	0	-127 856,53	45 623,40
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-16 305 319	-14 149 982,01	-10 505 716,87
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	-147 988 362	-138 531 287,37	-124 381 305,36

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 juin 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice (page 3)	376 199,85	1 340 462,30
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Créances douteuses	69 784,68	-20 243,03
Provisions liées aux placements de portefeuille et prêts	0,00	0,00
Provision pour avantages sociaux futurs	711 978,32	-304 152,13
Stocks et charges payées d'avance	-127 856,53	45 623,40
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-181 663,10	-157 254,59
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	86 700,33	105 790,43
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	7 796 460,51	6 959 248,51
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (page 3)	0,00	0,00
Perte (gain) sur disposition de placements (page 56)	0,00	0,00
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	4 004 371,11	-862 789,07
Autres éléments hors trésorerie	-62 130,00	0,00
Terrains reçus à titre gratuit	-62 130,00	0,00
Réservé au Ministère	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	12 673 845,17	7 106 685,82
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	-19 480 489,29	-19 229 860,06
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	0,00	0,00
Transfert d'immobilisations dans les immobilisations destinées à être vendues (sauf celles transférées à une entité du périmètre comptable)	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	-19 480 489,29	-19 229 860,06

État des flux de trésorerie (suite)

Exercice clos le 30 juin 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS		
Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille	0,00	0,00
Sorties de fonds pour l'acquisition de prêts	0,00	0,00
Produits de disposition de placements de portefeuille	0,00	0,00
Produits de disposition de prêts	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS	0,00	0,00
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Utilisation du fonds d'amortissement afférent aux dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	0,00	0,00
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	19 048 059,30	7 842 219,10
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-9 050 073,95	-8 690 196,45
Produits provenant de l'émission de dettes à la charge de l'OS	0,00	0,00
Remboursement de dettes à la charge de l'OS	-89 867,83	-86 835,06
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-3 747 503,66	12 450 000,00
Produits provenant de l'émission d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	0,00	0,00
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉ POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	6 160 613,86	11 515 187,59
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES PLACEMENTS TEMPORAIRES	-646 030,26	-607 986,65
Encaisse et placements temporaires au début de l'exercice	473 953,43	1 081 940,08
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN DE L'EXERCICE	-172 076,83	473 953,43

Actifs financiers nets (dette nette) exempts d'un financement du MEQ ou d'un autre partenaire

30 juin 2020

	2020	2019
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DE LA DETTE NETTE) (page 2)	-138 531 287,37	-124 381 305,36
Actifs financiers financés par le MEQ ou un autre partenaire		
Fonds d'amortissement afférent aux dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 24)	0,00	0,00
Subvention à recevoir - Financement (page 22)	32 695 863,89	33 799 676,85
Subvention d'investissement à recevoir (OS à statut particulier) (page 21)	0,00	0,00
Total des actifs financiers financés par le MEQ	32 695 863,89	33 799 676,85
Passifs financés par le MEQ ou un autre partenaire		
Solde des allocations d'investissement à financer à long terme (page 300)	29 869 599,66	26 773 384,90
Provision pour avantages sociaux financée par le MEQ (page 22)	5 930 247,31	5 930 247,31
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (pages 35 et 26)	135 648 578,77	125 563 893,09
Passif au titre des sites contaminés assumé par le MEQ (page 36)	6 300 644,00	6 748 977,00
Total des passifs financés par le MEQ	177 749 069,74	165 016 502,30
Revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles		
Subvention d'investissement reportée (OS à statut particulier) (page 32)	0,00	0,00
Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)	2 679 861,86	2 081 810,96
Total des revenus reportés affectés aux immobilisations corporelles	2 679 861,86	2 081 810,96
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) EXEMPTS D'UN FINANCEMENT MEQ OU D'UN PARTENAIRE	9 201 780,34	8 917 331,05

Détails des revenus et charges liés au fonctionnement et à l'investissement

Exercice clos le 30 juin 2020

	Exercice terminé le 30 juin 2020			Exercice terminé le 30 juin 2019		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
REVENUS						
Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	134 419 292,47	8 331 520,04	142 750 812,51	120 793 331,76	7 327 738,05	128 121 069,81
Subvention d'investissement (OS à statut particulier) (page 51)		0,00	0,00		0,00	0,00
Autres subventions et contributions (page 52)	2 158 755,51		2 158 755,51	2 246 777,15		2 246 777,15
Taxe scolaire (page 53)	20 120 499,39		20 120 499,39	25 819 061,71		25 819 061,71
Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 207 308,74		1 207 308,74	1 693 302,19		1 693 302,19
Ventes de biens et services (page 55)	8 596 330,16	0,00	8 596 330,16	11 777 352,51	0,00	11 777 352,51
Revenus divers (page 56)	1 208 696,93	5 244,17	1 213 941,10	-162 706,61	312,50	-162 394,11
Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles (page 32)		181 663,10	181 663,10		157 254,59	157 254,59
Total des revenus	167 710 883,20	8 518 427,31	176 229 310,51	162 167 118,71	7 485 305,14	169 652 423,85
CHARGES						
Activités d'enseignement et de formation (page 81)	85 480 002,03	196 390,66	85 676 392,69	84 204 660,19	191 003,43	84 395 663,62
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	43 033 025,67	139 644,42	43 172 670,09	40 027 133,85	54 192,66	40 081 326,51
Services d'appoint (page 83)	18 078 102,83	14 443,12	18 092 545,95	18 391 016,56	6 772,65	18 397 789,21
Activités administratives (page 84)	6 826 435,24	24 847,26	6 851 282,50	7 198 371,42	4 963,18	7 203 334,60
Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	8 748 216,42	8 268 926,27	17 017 142,69	8 848 879,28	7 331 830,80	16 180 710,08
Activités connexes (page 86)	4 244 398,09	86 700,33	4 331 098,42	2 251 499,23	105 790,43	2 357 289,66
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 3)	711 978,32		711 978,32	-304 152,13		-304 152,13
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des charges	167 122 158,60	8 730 952,06	175 853 110,66	160 617 408,40	7 694 553,15	168 311 961,55
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	588 724,60	-212 524,75	376 199,85	1 549 710,31	-209 248,01	1 340 462,30

Calcul du déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé

Exercice clos le 30 juin 2020

	Budget 2020	2019-2020	2018-2019
CALCUL DU DÉFICIT POUR LES FINS DE L'APPLICATION DE LA RÈGLE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Déficit de l'exercice	-1 106 078	0,00	0,00
plus: déficit dû aux obligations découlant des conventions collectives (page 299)	0	0,00	13 947,88
plus : amortissement de la portion des immobilisations assumée par le gain sur disposition d'un autre actif (page 265)	0	0,00	0,00
Déficit pour les fins de l'application de la règle d'appropriation de l'excédent accumulé	-1 106 078	0,00	13 947,88
APPLICATION DE LA RÈGLE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ			
Excédent accumulé au 30 juin 2018 ajusté de l'action collective sur les frais exigés des parents	17 720 640	17 720 639,99	16 947 032,73
moins: Valeur comptable nette des terrains au 30 juin 2018	4 416 539	4 416 538,71	4 416 538,71
moins: Subvention à recevoir - Financement (Avantages sociaux) au 30 juin 2018	5 930 247	5 930 247,31	5 938 291,91
Excédent accumulé au 30 juin 2018 net de la valeur comptable nette des terrains et de la subvention à recevoir - Financement (Avantages sociaux)	7 373 854	7 373 853,97	6 592 202,11
% d'appropriation de l'excédent accumulé	0,150	0,150	0,150
Limite d'appropriation de l'excédent accumulé	-1 106 078	-1 106 078,00	-669 491,00
LE DÉFICIT DÉPASSE LA LIMITE D'APPROPRIATION DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ DE	0	0,00	0,00
Déficit autorisé par le Ministère pour l'adoption d'un budget déficitaire	0	0,00	0,00
LE DÉFICIT DÉPASSE LE DÉFICIT AUTORISÉ PAR LE MINISTÈRE DE	0	0,00	0,00

Charges par nature

Exercice clos le 30 juin 2020

	BUDGET 2020	2020	2019
ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION			
Rémunération enseignant (page 91)	74 539 007	73 645 938,23	71 234 562,41
Rémunération non-enseignant (page 91)	186 197	162 734,85	257 244,77
Contribution de l'employeur (page 81)	8 104 223	8 207 437,81	8 258 429,14
Frais de déplacement (page 81)	211 564	66 383,25	79 699,78
Fournitures et matériel (page 81)	1 977 769	2 150 982,38	2 686 516,08
Services, honoraires et contrats (page 81)	1 392 900	1 391 168,64	1 822 594,11
Autres charges (page 81)	90 291	51 747,53	56 617,33
SOUS-TOTAL	86 501 951	85 676 392,69	84 395 663,62
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION			
Rémunération enseignant (page 92)	3 138 103	2 628 734,07	2 792 062,77
Rémunération non-enseignant (page 92)	30 953 838	31 645 809,47	27 987 998,95
Contribution de l'employeur (page 82)	3 964 199	4 103 190,42	3 626 869,06
Frais de déplacement (page 82)	322 621	243 534,70	343 641,73
Fournitures et matériel (page 82)	1 012 189	1 438 163,78	1 358 077,21
Services, honoraires et contrats (page 82)	4 377 677	2 746 349,88	3 528 377,12
Autres charges (page 82)	285 800	366 887,77	444 299,67
SOUS-TOTAL	44 054 427	43 172 670,09	40 081 326,51
SERVICES D'APPOINT			
Rémunération enseignant (page 93)	0	0,00	0,00
Rémunération non-enseignant (page 93)	7 356 170	7 299 175,96	6 998 238,88
Contribution de l'employeur (page 83)	926 878	902 329,54	862 543,52
Frais de déplacement (page 83)	8 460	5 675,98	4 359,68
Fournitures et matériel (page 83)	279 717	273 137,84	369 006,48
Services, honoraires et contrats (page 83)	10 183 825	9 399 443,91	9 951 301,97
Autres charges (page 83)	198 500	212 782,72	212 338,68
SOUS-TOTAL	18 953 550	18 092 545,95	18 397 789,21

Charges par nature (suite)

Exercice clos le 30 juin 2020

	<u>BUDGET 2020</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES			
Rémunération enseignant (page 94)	0	100,67	0,00
Rémunération non-enseignant (page 94)	4 926 390	4 692 296,31	4 792 626,96
Contribution de l'employeur (page 84)	571 610	551 224,25	542 778,76
Frais de déplacement (page 84)	157 979	70 215,41	102 143,25
Fournitures et matériel (page 84)	129 646	132 576,40	132 380,64
Services, honoraires et contrats (page 84)	1 397 067	1 325 817,09	1 528 333,23
Autres charges (page 84)	107 847	79 052,37	105 071,76
SOUS-TOTAL	<u>7 290 539</u>	<u>6 851 282,50</u>	<u>7 203 334,60</u>
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES			
Rémunération enseignant (page 95)	0	0,00	0,00
Rémunération non-enseignant (page 95)	2 479 547	2 623 056,36	2 448 228,30
Contribution de l'employeur (page 85)	312 443	331 681,29	309 539,37
Frais de déplacement (page 85)	7 500	10 492,01	9 328,89
Fournitures et matériel (page 85)	2 679 685	2 749 863,91	3 069 320,03
Services, honoraires et contrats (page 85)	3 994 891	3 505 578,80	3 380 816,84
Autres charges (page 85)	0	9,81	4 228,14
SOUS-TOTAL	<u>9 474 066</u>	<u>9 220 682,18</u>	<u>9 221 461,57</u>
ACTIVITÉS CONNEXES			
Rémunération enseignant (page 96)	103 096	125 560,81	81 242,46
Rémunération non-enseignant (page 96)	0	1 056,47	47 886,84
Contribution de l'employeur (page 86)	10 825	12 208,84	14 260,87
Frais de déplacement (page 86)	0	0,00	0,00
Fournitures et matériel (page 86)	0	0,00	58,68
Services, honoraires et contrats (page 86)	0	1 241,34	6 049,15
Autres charges (page 86)	3 500	2 300,00	2 905,50
SOUS-TOTAL	<u>117 421</u>	<u>142 367,46</u>	<u>152 403,50</u>

Charges par nature (suite)

Exercice clos le 30 juin 2020

	BUDGET 2020	2020	2019
IMMOBILISATIONS			
Amortissement - Bâtiments (page 43)	2 265 870	2 227 051,56	1 941 066,53
Amortissement - Améliorations majeures aux bâtiments (page 43)	2 503 000	2 550 114,80	2 289 737,61
Amortissement - Aménagements (page 43)	326 000	372 640,19	326 006,65
Amortissement - Réseaux complexes (page 43)	68 000	67 715,34	67 714,72
Amortissement - Matériel et équipement (page 43)	529 500	531 679,77	510 009,85
Amortissement - Équipements spécialisés (page 43)	422 000	412 652,85	393 596,35
Amortissement - Équipements informatique et bureautique (page 43)	1 596 500	1 624 729,26	1 427 925,49
Amortissement - Développement informatique (page 43)	27 000	9 876,74	3 191,31
Moins-value (page 85)	0	0,00	0,00
Perte (gain) sur dispositions (pages 100 et 101)	-854 173	0,00	0,00
Abandon de travaux en cours (page 85)	0	0,00	0,00
SOUS-TOTAL	6 883 697	7 796 460,51	6 959 248,51
CRÉANCES DOUTEUSES ET AUTRES PROVISIONS			
Débiteurs - Provision pour créances douteuses (page 86)	28 491	105 920,89	86 542,54
Placements - Provision pour créances douteuses (page 86)	0	0,00	0,00
Passif au titre des sites contaminés - Réévaluation (page 86)	0	194 052,00	-1 537 637,00
Provision pour congés de maladie (excluant contributions employeur) (page 34)	-38 300	-181 696,73	-47 081,44
Provision pour vacances (excluant contributions employeur) (page 34)	198 000	410 573,78	237 672,77
Provision pour heures supplémentaires cumulées (excluant contributions employeur) (page 34)	4 300	-5 214,66	3 926,15
Provision pour indemnités de départ (excluant contributions employeur) (page 34)	5 600	0,00	-66 665,00
Provision pour assurance-traitement et autres congés sociaux (excluant contributions employeur) (page 34)	-55 900	373 049,79	-425 012,79
Provision pour contributions employeur sur avantages sociaux (RRQ, AE, FSS, CSST, etc.) (page 34)	11 300	115 266,14	-6 991,82
SOUS-TOTAL	153 491	1 011 951,21	-1 755 246,59
SERVICE DE LA DETTE			
Service de la dette (page 86)	4 246 095	3 888 758,07	3 655 980,62
SOUS-TOTAL	4 246 095	3 888 758,07	3 655 980,62
TOTAL DES CHARGES	177 675 237	175 853 110,66	168 311 961,55



1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (projet de loi n° 40) a été adoptée et sanctionnée le 8 février 2020. Elle vise principalement à revoir l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires, qui deviennent des centres de services scolaires administrés par un conseil d'administration, composé de parents, de représentants de la communauté et de membres de leur personnel. Le mandat des commissaires scolaires francophones a pris fin le 8 février 2020 lors de la sanction du projet de loi. À compter du 8 février 2020 et jusqu'au 15 octobre 2020 (décret 522-2020), le directeur général assume les fonctions dévolues au conseil des commissaires jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau conseil d'administration du centre de services scolaire francophone, le 15 octobre 2020. Pour le réseau anglophone, le mandat des commissaires est maintenu.

Le centre de services scolaire (ci-après « l'organisme scolaire ») est constitué en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique, au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - INCIDENCES RÉSULTANT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde. La pandémie de COVID-19 et les mesures prises en réaction à l'écllosion ont entraîné des perturbations temporaires importantes des activités de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire a pris et continuera de prendre des mesures à la suite de ces événements afin d'en minimiser les répercussions. Toutefois, à la date de mise au point définitive des états financiers, la durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues. Par conséquent, il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers, les flux de trésorerie et la situation financière de l'organisme scolaire pour les exercices futurs.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Estimations comptables

La préparation des états financiers de l'organisme scolaire par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et des hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Débiteurs

Les débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de l'exercice de cette provision est imputée aux charges.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Passifs

Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables sont reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.



3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance au passif de l'état de la situation financière.

Des revenus peuvent être comptabilisés à titre de revenus perçus d'avance s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes :

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant aux exercices au cours desquels les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert, telles que le remboursement des ressources transférées.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'organisme scolaire envers ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est imputée aux charges.

Dettes à long terme

Les frais d'émission liés aux dettes à long terme sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.



3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de l'organisme scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'organisme scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 30 juin 2020. L'organisme scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par l'organisme scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Actifs non financiers

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice, et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	Périodes
Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

TRAFICS 2019-2020

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

Notes complémentaires aux états financiers

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées au passif à titre de contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations concernées. Toutefois, les contributions reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice où les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours du ou des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours des prochains exercices. Ces charges payées d'avance seront imputées aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficiera des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du MEQ et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel les transferts ont été autorisés et si l'organisme scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de cet exercice. La direction est d'avis que l'autorisation de payer fait partie intégrante du processus d'autorisation des paiements de transfert, de sorte que ceux-ci ne sont comptabilisés que lorsque le cédant dispose de crédits budgétaires suffisants votés par l'Assemblée nationale. La constatation d'un revenu de subvention peut être reportée à un exercice subséquent lorsque l'organisme scolaire remplit certaines conditions, lesquelles sont décrites dans la méthode comptable Passifs – Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés lors du dépôt du rôle de perception et les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur, à la condition que l'organisme scolaire s'attende à les percevoir. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.



3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus perçus d'avance représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2020	2019
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	3 849 190	3 543 506
Intérêts reçus au cours de l'exercice	-	-

5 - EMPRUNTS TEMPORAIRES

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. L'ouverture de crédit autorisée est de 86 695 399 \$. L'emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel (2,45 %; 3,95 % au 30 juin 2019) et est garanti par le MEQ. Les acceptations bancaires, échéant en juillet 2020, portent intérêt au taux de 0,82 % (2,26 % au 30 juin 2019) et sont garanties par le MEQ.



6 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1er juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

7 - PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation d'un passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers et des hydrocarbures aromatiques et proviennent de la fuite d'un ancien réservoir d'huile à chauffage.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

8 - DETTES À LONG TERME À LA CHARGE DE L'ORGANISME SCOLAIRE

	2020	2019
	\$	\$
Emprunt, garanti par le MEQ, taux d'intérêt de 3,438 %, remboursable par versements mensuels de 13 404 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2036	2 015 762	2 105 630

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge de l'organisme scolaire au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	93 007
2022	96 255
2023	99 617
2024	103 096
2025	106 697



TRAFICS 2019-2020

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

Notes complémentaires aux états financiers

9 - DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2020	2019
	\$	\$
Emprunts, garantis par le MEQ, taux moyen pondéré de 2,826 % (2,682 % au 30 juin 2019), remboursables par versements annuels en capital, échéant jusqu'en 2045	136 309 013	126 093 087
Frais de financement reportés	(660 434)	(529 193)
	<u>135 648 579</u>	<u>125 563 894</u>

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

	\$
2021	9 670 009
2022	9 672 004
2023	9 160 000
2024	21 350 000
2025	12 589 000

10 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles est présenté à la page 40 du rapport financier.

Le total des immobilisations corporelles inclut des immobilisations corporelles en cours de construction, en développement ou en mise en valeur d'un montant de 12 088 256 \$ (6 241 728 \$ au 30 juin 2019), soit 12 028 515 \$ pour des bâtiments (6 241 728 \$ au 30 juin 2019) et 59 741 \$ pour des aménagements (0 \$ au 30 juin 2019). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties.

11 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2020.

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

TRAFICS 2019-2020

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

Notes complémentaires aux états financiers

11 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers.

L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

12 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants.

Obligations contractuelles

L'organisme scolaire est lié par des contrats de transport scolaire représentant des engagements de 62 106 515 \$ répartis comme suit pour les cinq prochains exercices :

	\$
2021	9 857 837
2022	10 050 065
2023	10 246 041
2024	10 445 839
2025	10 649 533

L'organisme scolaire a signé des contrats de construction d'un montant total de 33 567 076 \$, dont il assurera le paiement. Les travaux de construction s'échelonnent sur la prochaine année et seront financés par le MEQ.

TRAFICS 2019-2020

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2020

Notes complémentaires aux états financiers

12 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

L'organisme scolaire est lié par des contrats d'entretien représentant des engagements de 3 686 236 \$ répartis comme suit pour les prochains exercices :

	\$
2021	1 709 104
2022	1 586 301
2023	390 831

L'organisme scolaire est lié par des contrats de location de photocopieurs représentant des engagements de 722 079 \$ répartis comme suit pour les prochains exercices :

	\$
2021	196 931
2022	196 931
2023	196 931
2024	131 286

Conformément aux différentes conventions collectives, l'organisme scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement représentant 731 726 \$. Aucune provision n'a été inscrite au passif.

Dans le cadre de ses opérations, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme qui ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- Un montant de 12 342 \$ pour l'encadrement des stagiaires;
- Un montant de 11 541 \$ pour le comité de parents.

Droits contractuels

L'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 20 503 809 \$ sur une période de 25 ans. L'échéancier de ces subventions est de 3 361 789 \$ en 2021, 3 119 307 \$ en 2022, 2 876 702 \$ en 2023, 2 490 254 \$ en 2024 et 2 048 538 \$ en 2025.

13 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, à leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.